



Copropriété envoi des doc par LR AR postal

Par Jimmy17

Encore moi ! La gestion de copro bénévole n'est pas de tout repos.

L'an dernier nous avons ce même propriétaire qui n'était ni présent, ni représenté ni excuse à qui nous avons adressé par Lr ar postal le compte rendu de séance comme prévu par la loi.

Il n'a, en plus, pas retiré ce courrier qui est revenu au syndic "non reclame"

Que faire ??? Il demande l'envoi de toutes les convocations et autres documents à son domicile, en recommandé.

S'il ne retire pas ses recommandés il ne sera toujours pas mieux informé que par mail qu'il prétend ne pas recevoir ???

. Je précise que notre équipement informatique ne nous permet pas de demander un accusé réception de lecture mais que sa boîte mail semble bien recevoir puisqu'il a pas de retour rejet "no delivred".

Un peu perdus à la copro et besoin de votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous avez bien la preuve d'avoir envoyé ces RAR, vous êtes libéré de vos obligations.

L'accusé de réception des mails simples n'a AUCUNE valeur, donc ne vous fatiguez pas avec ça.

Renseignez vous rapidement (comme dit sur l'autre discussion) au sujet de la LETTRE RECOMMANDEE ELECTRONIQUE. qui apportera les sécurités dont vous avez besoin.

Et aussi vous pouvez facturer tous les doubles qu'il réclame conformément au tarif prévu sur votre contrat de syndic.